

DECRET N° 99-270 du 21 mai 1999

Chargeant Monsieur John IGUE, ministre de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises de l'intérim de Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, ministre des finances pour compter du 24 mai 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

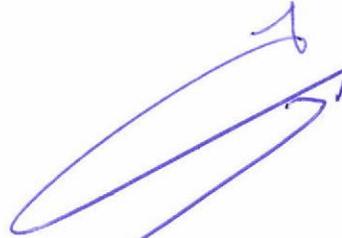
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 24 mai 1999, Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises est chargé de l'intérim du ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU .-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MIPME 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV 8
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JO 1.-